DOSSIER DE PRESSE

CONSEIL GENERAL

HAUTES-PYRENEES

21 Novembre 2011

Lancement du site internet des archives numérisées des Hautes-Pyrénées

www.archivesenligne65.fr



Les Archives départementales, service du Conseil Général, ont pour mission de collecter, de classer, de conserver et de communiquer au public les archives constituées dans le département. Avec la création du site internet, le service des Archives valorise ses documents tout en s'assurant de leur préservation; la consultation en ligne permet en effet de les rendre accessibles à un plus large public tout en réduisant l'impact négatif de leur consultation sur leur conservation.

Les archives sont constituées de documents produits par les services publics et des archives privées présentant un intérêt historique. Aujourd'hui, le service des Archives départementales des Hautes-Pyrénées s'ouvre sur Internet par la mise en ligne des sources de l'histoire des Communes du département. Ce site internet est, par ailleurs, exclusivement consacré à la consultation des

mise en ligne des sources de l'histoire des Communes du département. Ce site internet est, par ailleurs, exclusivement consacré à la consultation de documents numérisés.

Le service des Archives départementales assure la collecte du patrimoine écrit mais cartographique aussi et photographique du département. Il joue ainsi un rôle essentiel dans la conservation de la mémoire des Hautes-Pyrénées. Avec son nouveau site internet. le service des Archives favorise le partage de cette mémoire».

> Michel Pélieu, Président du Conseil Général.



CONTACT PRESSE:

Anne-Claire Prigent anne-claire.prigent@cg65.fr Tél.: 05 62 56 76 30 DOSSIER DE PRESSE Lancement du site internet des archives numérisées des Hautes-Pyrénées www.archivesenligne65.fr

Pourquoi créer un site internet des Archives départementales ?

La numérisation et la mise en ligne de documents d'archives ont deux principales fonctions.

- D'une part, elles contribuent à la préservation des documents originaux. En effet, leur manipulation engendre naturellement de petites dégradations qui les abîment inéluctablement. Une fois numérisés, ils ne seront plus qu'exceptionnellement consultés. Qui plus est, les documents les plus abîmés ont fait l'objet d'une restauration professionnelle avant numérisation.
- D'autre part, la mise en ligne permet **de rendre aisément accessibles à un très large public,** éventuellement très lointain, des sources historiques qui n'étaient jusqu'à présent consultables que sur place en salle de lecture des Archives départementales.

Le contenu du site Internet

Le site internet des archives en ligne des Hautes-Pyrénées est la vitrine des différentes campagnes de numérisation initiées par la collectivité depuis 2005.

Aujourd'hui, on y trouve:

- Les «terriers» ou cadastres anciens des communes, ancêtres des matrices cadastrales. Ces registres fiscaux recensent, maison par maison, les biens possédés et servaient au calcul des impôts. Datant pour l'essentiel des XVII^e et XVIII^e siècles, ils permettent une histoire fine de la propriété foncière et des familles. Ils donnent une image des «maisons», unité fondamentale de la famille pyrénéenne et témoignent d'une géographie symbolique, encore souvent perçue et connue par les habitants des zones rurales. Ils constituent également une source primordiale en matière de toponymie, d'histoire rurale et du paysage.
- Les registres de délibérations des communautés d'habitants puis des communes, mais aussi du Conseil Général, des commissions syndicales. Regroupant toutes les décisions des collectivités, ils apportent des informations essentielles pour l'histoire.
- Les cahiers de doléances de 1789; ces documents reprennent les revendications formulées par les bigourdans en vue de la préparation des Etats généraux. N'ont été, malheureusement, conservés que ceux de la Bigorre.
- Les monographies communales, rédigées par les instituteurs en 1887 à la demande du recteur qui donnent une vision riche et variée de l'histoire, de la géographie, des mœurs, etc. des communes du département;

En outre, les documents sont accompagnés de riches informations issues pour l'essentiel du *Dictionnaire toponymique des Hautes-Pyrénées* de Michel Grosclaude et Jean-François le Nail, publié par le Conseil général en 2000. En effet, pour chaque commune, une notice issue de ce dictionnaire donne des informations historiques : origine du nom de la commune, sobriquet des habitants, évolution de la population, etc...

Les terriers et les registres de délibérations représentent la très grande majorité des archives aujourd'hui numérisées. Ils proviennent des fonds communaux déposés aux Archives départementales dans le cadre de la loi qui prescrit le dépôt des archives centenaires des communes de moins de 2 000 habitants.

La numérisation des documents suit le rythme des classements de ces fonds, les documents les plus abîmés faisant l'objet d'une restauration avant leur numérisation. Leur mise en ligne sera ainsi échelonnée sur les 3 années à venir.

Pour les années 2010 et 2011

Le Conseil général a inscrit un budget global de 200 000 €. Le Ministère de la Culture et de la communication soutient ces travaux par l'attribution de subventions à hauteur de 58 000 €.

Le site internet en chiffres

A l'ouverture du site, sont en ligne :

- environ 70 terriers dont les terriers illustrés de Sadournin et d'Esparros
- 300 registres de délibérations
- Ces documents concernant
 85 communes (sur les 474 du département)
- près de 42 000 images



Un site en constante évolution

Dans les semaines qui suivent, au rythme de la numérisation, terriers et registres de délibérations d'autres communes seront mis en ligne pour couvrir à terme l'ensemble du département, sauf la ville de Tarbes qui dispose d'ores et déjà d'un site INTERNET consacré à ses archives.

Il est envisagé par la suite de numériser et mettre en ligne les registres de délibérations et de conseils d'administration d'autres instances délibérantes telles que le Parc national des Pyrénées, les hôpitaux, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers, les établissements scolaires.

Au premier trimestre 2012, le site sera enrichi par la mise en ligne des plans cadastraux du XIX^e siècle mais également par de nombreuses affiches conservées aux Archives départementales datant de la fin du XIX^e et du début XX^e siècles. La numérisation de ces documents est en cours par un prestataire dans les locaux des Archives départementales des Hautes-Pyrénées.

La collection de cartes postales, déjà numérisées en 2006, devrait très rapidement rejoindre cet ensemble de documents iconographiques.

Les sources de la généalogie : registres paroissiaux et d'état civil, matricules militaires, listes de la population établies à l'occasion des recensements, viendront compléter ces ensembles d'ici quelques années.

En savoir plus:

La monographie de la Vallée de Barèges

Parmi les monographies communales, une place particulière doit être donnée à celle réalisée par Jean-Pierre Rondou, instituteur de Gèdre. Après avoir écrit en 1887 la monographie de la commune où il enseignait, il a consacré plusieurs décennies, entre 1900 et 1934, à compiler des informations sur la vallée de Barèges. Cet ensemble constitue aujourd'hui plus de 1 700 pages en quatre gros volumes. Cette monographie sera mise en ligne en début d'année 2012.

Les plans cadastraux

Dès les premières années de la Révolution, a été évoquée la nécessité d'établir des bases claires pour «l'assiette» des impositions foncières. En 1802, un premier cadastre est prévu, dit «par masses de culture» ; établi pour environ 25 communes dans les Hautes-Pyrénées, il donne une image en couleur des différentes utilisations des sols ce qui permet d'établir une échelle de la valeur fiscale des propriétés. La loi du 15 septembre 1807 prévoit alors la réalisation du cadastre pour toutes les communes de France ; réalisés entre 1808 et 1836 dans les Hautes-Pyrénées, près de 2 600 plans donnent une image détaillée du territoire départemental.

L'opération, menée par un seul ingénieur, Leleu, est conclue par la réalisation d'un atlas des cantons et d'une carte du département en entier.

Les terriers illustrés

Les Archives départementales des Hautes-Pyrénées conservent dans les archives déposées par les communes, deux documents exceptionnels. Il s'agit des terriers de Sadournin et d'Esparros qui ont la particularité rarissime d'être décorés par des dessins en couleurs. Ces illustrations représentent des scènes de la vie rurale, des métiers mais aussi sur celui d'Esparros - des scènes bibliques. Datés tous les deux des années 1770, ils font partie des documents les plus précieux du département.

DOSSIER DE PRESSE Lancement du site internet des archives numérisées des Hautes-Pyrénées www.archivesenligne65.fr

Rappel Les missions des archives départementales :

Collecter

Les services d'archives effectuent un travail incessant de collecte de documents : documents publics constitués dans le ressort du département par les services de l'Etat, les mairies, les entreprises publiques...; documents d'origines privées tels que papiers de familles, archives d'entreprises ou d'associations dès lors qu'ils intéressent l'histoire du département.

Conserver

Les Archives Départementales possèdent un atelier de restauration des documents. Les archives soumises à une restauration sont des documents particulièrement fragiles et risquant de disparaître, ou particulièrement précieux ou encore particulièrement consultés et par conséquent dégradés par les manipulations successives.

Parallèlement, il faut assurer des conditions optimales de conservation des archives. La conservation préventive consiste à éviter la dégradation des documents en luttant contre leurs ennemis : humidité, lumière, mauvais conditionnement, attaques biologiques et manipulations.

Classer

Pour être accessibles, les archives doivent être classées et inventoriées. Le principe de base du classement des archives est appelé «respect des fonds». Le fonds d'archives est un ensemble de documents qui résulte de l'activité d'une personne physique ou morale. Les fonds sont répartis dans un cadre de classement, identique pour toutes les Archives départementales, en fonction de leur provenance et de la période concernée.

Communiquer

Les archives sont accessibles à des publics très variés : administrations, citoyens en quête de preuves, historiens et généalogistes amateurs ou confirmés... et grand public manifestant un goût pour l'Histoire.

Les Archives départementales valorisent également leurs fonds grâce à des programmes de numérisation des collections, par le biais d'expositions et publications.

Contrôler

La direction des Archives départementales contrôle l'ensemble des archives publiques constituées dans le territoire des Hautes-Pyrénées (à l'exception des archives militaires). Cela signifie en particulier que tout service ou établissement public de l'État, tout service de la Région ou du Département, toute commune, tout organisme privé chargé d'une mission de service public ayant leur siège dans le département sont régulièrement inspectés et ne peuvent éliminer leurs archives sans l'autorisation des Archives départementales.

En chiffres

(pour l'année 2010)

270 mètres linéaires de fonds d'archives et de documents sont entrés aux Archives (essentiellement des fonds publics)

Plus de 870 lecteurs

16 594 documents consultés soit une moyenne de 17 lecteurs et 67 documents par jour

Les généalogistes représentent environ 60% du total et ont consulté 72% des documents communiqués (microfilms d'état civil en grande majorité)

Les usagers administratifs ou juridiques constituent 13% du nombre total et les chercheurs scientifiques, 22%

Les Archives départementales ont répondu à 437 courriers de demandes de recherche